

CONTRAT DE TRAVAIL
(technicien)

01 ENTRE:
.....
.....
(ci-après appelé(e) "l'employeur")

02 ET:
.....
.....
(ci-après appelé(e) "l'employé")
(l'employeur et l'employé ci-après collectivement appelés "les parties")

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE l'employeur désire engager l'employé à titre de technicien;

CONSIDÉRANT QUE l'employé désire accepter l'offre d'emploi de l'employeur, après avoir été informé des politiques et conditions d'emploi de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent confirmer leur entente par écrit;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans le présent contrat;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1.00 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent contrat.

2.00 OBJET

2.01 Poste occupé

L'employeur engage l'employé à titre de technicien.

2.02 Principales fonctions et responsabilités

Sans être limitative et pouvant être sujette à modifications (dans ce dernier cas, sur préavis de l'employeur), la description des principales fonctions et responsabilités de l'employé est la suivante:

- supporter les réseaux locaux ainsi que l'ensemble de ses composantes de micro-informatique (imprimantes, PC, serveurs);
- assurer le support aux usagers;
- participer au développement et au maintien des applications développées en langage

03

Employeur	Employé

3301

- dans un environnement
- offrir un support quotidien des réseaux et systèmes informatiques;
- soutenir l'installation d'équipements et de logiciels, tout en assurant la continuité des opérations des clients de l'employeur;
- installer et entretenir les systèmes informatiques, les ordinateurs centraux, le câblage, l'architecture physique des réseaux et des systèmes électroniques connexes, le raccordement et le réglage des câbles et du matériel;
- effectuer la configuration et le dépannage des ordinateurs;
- négocier les ententes d'entretien pour l'équipement dirigé par ordinateur;
- élaborer des spécifications pour l'acquisition et l'installation de l'équipement;
- obtenir le soutien technique des fournisseurs;
- assurer le soutien de la composante informatique des système audio et vidéo;
- assurer le fonctionnement et l'entretien quotidiens de l'équipement informatique;
- évaluer les problèmes de fonctionnement, recommander des solutions, ainsi que localiser et résoudre les problèmes matériels et logiciels;
- conseiller des techniciens moins expérimentés;
-

2.03 Supérieur immédiat

L'employé est sous la responsabilité immédiate de, qui occupe le poste de, ou de toute autre personne que peut désigner l'employeur.

2.04 Lieu du travail

Le lieu de travail de l'employé est situé au, ou à tout autre lieu requis pour l'exploitation efficace de l'entreprise de l'employeur.

2.05 Permis de conduire et véhicule automobile

Pendant la durée du présent contrat, l'employé doit être titulaire d'un permis de conduire valide et doit pouvoir utiliser un véhicule automobile pour les fins de son travail.

3.00 CONSIDÉRATION

O4

3.01 Salaire

En considération de l'exécution de son travail, l'employé a droit à un salaire annuel de dollars (.....\$). Ledit salaire est révisé sur une base annuelle, à la date anniversaire de son entrée en fonction, selon l'évaluation du rendement de l'employé et les résultats de l'entreprise de l'employeur. Ledit salaire (diminué des déductions légales et contributives, s'il y a lieu) est payable le de chaque, par chèque ou par dépôt direct dans le compte de banque de l'employé, au choix de l'employeur.

3.02 Temps supplémentaire

Tout temps supplémentaire doit être autorisé par l'employeur avant d'être effectué par l'employé. L'employeur peut, à la demande de l'employé, remplacer le paiement des heures supplémentaires, s'il y a lieu, par un congé payé d'une durée équivalente aux heures supplémentaires effectuées, majorée de cinquante pour cent (50%).

3.03 Avantages particuliers

En raison du poste occupé par l'employé, celui-ci a droit aux avantages particuliers

--	--

Employeur Employé